

Frontière : évolutions et métamorphoses

Denis Pieret et Youri Lou Vertongen

Il est tentant de croire que la mondialisation a provoqué l'érosion des frontières. Cependant, les frontières, loin de disparaître, se multiplient à mesure qu'elles se dématérialisent. Plus qu'une barrière, la frontière devient un filtre, produisant des catégories de migrants.

« Issu du terme “front”, ce mot signifie “lisière”, “borne”, “marche”. Il désigne aujourd'hui une ligne de séparation entre deux ou plusieurs États, délimitant leur étendue territoriale respective¹. » Cette définition de la frontière tirée du *Lexique de science politique* met en avant son rôle de division de l'espace, de ligne de partage entre deux espaces *a priori* souverains. Qu'elle soit naturelle (la mer Méditerranée, par exemple) ou non, la frontière est objet dialectique : elle permet, ou à l'inverse empêche, des « contraires » (autrement dit des altérités) d'entrer en relation. La frontière est en ce sens un point de rencontre, autant qu'un point de séparation².

Une frontière qui fonctionne est une frontière qui, certes, marque un partage, mais qui laisse également passer, qui hiérarchise les flux de manière à les rendre gouvernables et à les orienter. De l'homme d'affaires international au clandestin apatride, la palette de statuts déployée trace une multitude de fron-

tières. Alors que le premier est choyé, le second est à l'inverse chassé. La classe privilégiée transnationale voyage dans un mouvement qui, tendanciellement, est parfaitement fluide, presque imperceptible en tant que mouvement. Quant à ceux de la catégorie opposée, ils sont maintenus dans un état de mobilité qui doit toujours rester perceptible dans ce que la mobilité contient de précarité et de danger. Les frontières ont en ce sens une fonction discriminante, c'est-à-dire qu'elles filtrent, elles passent au crible et distinguent sciemment les membres à part entière d'une communauté politique — les citoyens — des étrangers, qui chercheraient à y pénétrer ou à s'intégrer à cette communauté, de manière provisoire ou permanente.

Mais la frontière contemporaine n'est pas un simple instrument d'interdiction ou d'autorisation d'entrer sur le territoire. À l'instar de la prison³, inefficace en première analyse parce qu'elle n'a jamais permis de corriger les conduites des détenus, mais efficace en ce qu'elle

1 | O. Nay (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008, p. 222.

2 | R. Debray, *Eloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010.

3 | Voir M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.

produit des délinquants utiles économiquement et politiquement, les politiques migratoires échouent à faire ce qu'elles prétendent. Les murs sont inefficaces à stopper les flux migratoires, mais en un sens seulement : parce que si la frontière échoue — au moins partiellement — à agir comme une barrière, elle produit une multiplicité de formes et de moyens d'entrer et, par conséquent, une multiplicité de type de migrants (demandeur d'asile, réfugié, travailleur étranger, Mena, clandestin...), utiles comme le sont les délinquants produits par la prison.

Dans le contexte de mondialisation accrue, nous aurions vite fait de penser que, s'accompagnant de mesures libérales visant à accélérer l'échange de marchandises sur les marchés internationaux, le processus culminerait dans l'érosion des frontières. Et pourtant, loin de participer à leur disparition, la mondialisation s'accompagne au contraire d'une diffusion, d'une dispersion et d'une mise en réseau des frontières. À titre d'exemple, la « dimension extérieure de l'asile » promue par l'Union européenne depuis 2005 et les programmes d'externalisation de la frontière visent *in fine* à intégrer les pays limitrophes dans les politiques de contrôle de l'immigration. Les frontières tendent ainsi à devenir elles-mêmes mobiles, détachées de leur dimension physique et territoriale⁴, de manière à suivre les individus dans leur mobilité pour les arrêter au plus tôt. La frontière apparaît en somme dématérialisée et ses fonctions de filtre transférées dans les dispositifs administratifs ou biométriques de contrôle (statuts, visas, PNR...)⁵.

Nous assistons donc à des évolutions de la forme-frontière — diffuse et tendanciellement ubiquiste — qui ont pour conséquence une prolifération de leurs fonctions et de leurs effets. Dans le contexte de la crise de l'accueil des réfugiés, mis en lumière à l'été 2015, nous observons que ces évolutions (l'accord avec la Turquie sur « l'accueil des réfugiés » est un exemple) s'accroissent proportionnellement aux dynamiques politiques de la peur, de l'inquiétude et de l'insécurité des États européens (mythe de l'invasion, confusion entre « réfugiés syriens » et « djihadistes »...).

Les reconfigurations des États nations européens entraînent donc l'omniprésence de la frontière en même temps que le changement de sa nature. Elle n'est plus uniquement matérialisée par le poste de douane aux extrémités géographiques d'un État. Elle a désormais investi la plupart des espaces et institutions de la vie quotidienne en se greffant sur les structures préexistantes, mais qui n'avaient pas pour mission, jusque-là, de repérer les étrangers en situation irrégulière. Dès lors, la frontière peut opérer en tous lieux et sous l'initiative d'acteurs pas forcément apparentés aux institutions étatiques. L'exemple paradigmatique de cette métamorphose reste le contrôle des titres de transport dans les circuits de la mobilité qui peut se muer en l'arrestation, en l'enfermement, voire en l'expulsion d'un migrant en situation irrégulière.

À mesure que la frontière se déterritorialise, ses effets en deviennent de plus en plus sociologiques. Elle exclut certains résidents du cercle de la citoyenneté et donc de la participation pleine et entière à la vie publique. La frontière, dans sa forme et sa fonction spatiale attachées à la souveraineté de l'État, est indissociable d'une seconde démarcation, celle du tracé qui indique quelles sont les personnes qui peuvent jouir à

4|D. Bigo et E. Guild (dir.), *Controlling Frontiers. Free Movement Into and Within Europe*, Ashgate Publishing, Burlington, 2005.

5|P. Cuttitta, « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, n° 68, 2007, p. 61-84.

titre plein du statut de « citoyen » et donc bénéficiaire de l'intégralité de leurs droits civiques, sociaux et politiques. Cela ne va pas sans la production — différentielle également — de subjectivités. La frontière n'est plus seulement un outil du contrôle « répressif » des migrants (une barrière qui fait « front » aux mouvements migratoires non désirés par le capitalisme) et qui se matérialisent dans une série de violences physiques et symboliques faites aux migrants (discriminations, tortures psychologiques, enfermements arbitraires en centres fermés, expulsions forcées et parfois meurtrières comme celle de Sémira Adamu en 1998), mais également un outil disciplinaire qui gage de l'intériorisation de sa logique par les migrants pour augmenter son efficacité restrictive.

En démultipliant les statuts administratifs et juridiques qu'il attribue aux migrants suivant la manière dont ils ont franchi sa frontière territoriale, l'État d'immigration multiplie les endroits d'explicitation de la « frontière ». Il capture en conséquence les migrants dans des catégories politiques qu'il définit à l'avance. Les migrants qui ont franchi la frontière sont ainsi reclassés, recatégorisés — on pourrait dire resubjectivés — *de facto* par l'État « d'accueil » qui leur intime de se conformer aux catégories administratives assignées⁶.

Ces évolutions de la forme-frontière et de ses effets ne nous engagent-elles pas, nous chercheurs et militants de la cause des migrants, à adapter nos concepts afin de rendre compte de ces mutations ? Depuis plusieurs années, plusieurs associations de défense des migrants ont forgé le terme « d'Europe Forteresse » pour qualifier le renfor-

cement des dispositifs de contrôle aux frontières de l'UE via l'agence Frontex. Si ce slogan, à juste titre largement partagé dans les cercles militants, met en lumière la restriction des canaux légaux d'immigration en Europe, il passe sous silence cette idée de la frontière considérée comme une membrane semi-perméable et « intelligente », qui filtre, plutôt qu'elle n'empêche. En outre, elle ne permet pas de voir que l'enjeu n'est pas seulement celui de la liberté de circulation, car en l'occurrence, celle-ci pourrait bien être l'euphémisme de la nécessité de fuir (le danger, la guerre, la misère). Il faudrait produire une nouvelle métaphore qui nous permettrait de penser, avec Etienne Balibar notamment, la nature commune de la liberté et de l'égalité, le fait que l'égalité est égale à la liberté (égaliberté⁷). Car si l'on se laisse subjugué par la seule liberté de circulation, on risque de contredire l'exigence d'égalité et de reproduire les inégalités qui feront toujours de la liberté de circulation une mobilité forcée.

Ce papier est le résultat d'une réflexion issue du séminaire MLS du 22 mai 2015, intitulé « La gestion des frontières en régime néolibéral ». Vous trouverez la version audio de ce séminaire sur le blog de MLS : <http://bit.ly/2iZ7e8Y>.

6 | J. Torpey, « Aller et venir : le monopole étatique des "moyens légitimes de circulation" », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, p. 63-100. Voir aussi M. Deleixhe et Y. Vertongen, « L'effet de frontière dans les collectifs de migrants sans-papiers et réfugiés », Paris, revue *Raisons Politiques*, novembre 2016.

7 | É. Balibar, *La proposition de l'égaliberté*, Paris, PUF, 2010.